

me l'histoire nous le prouve, que le Souverain-Pontife ne fut pas souverain-temporel libre et indépendant. On comprendra encore que, si pendant 600 ans le Pape n'a été qu'un citoyen romain et que l'Eglise n'ait pas cessé de progresser, au moins trente-trois Papes sont morts par la main des tyrans, et durant presque tout ce temps l'Eglise n'a cessé d'être persécutée de toutes manières. Les empereurs, dit M. Magnin, dans son ouvrage sur La Papauté, n'intervenaient presque jamais dans les affaires de l'Italie que pour y troubler la foi et attenter à la sûreté personnelle du chef de l'Eglise. Ajoutons que chaque fois que le Pape a cessé d'être libre et indépendant monarque à Rome, son autorité spirituelle en a toujours souffert. Nous sera-t-il nécessaire pour cela de parler de Pétaque où le Pape Clément V alla résider à Avignon jusqu'au moment où Grégoire XI retourna dans la ville éternelle? Nous sera-t-il nécessaire de parler du temps où les Papes, quoique souverains, perdirent une partie de leur liberté que leur ravirent les empereurs d'Allemagne? Nous faudra-t-il enfin rappeler le temps où la France avait sous sa main les illustres Pie VI et Pie VII? Non; tout homme, qui aîmo pas à dénaturer les faits et à fausser les idées, avouera que chaque fois que le Souverain-Pontife n'a pas été un souverain-temporel libre et indépendant, il a perdu de la liberté nécessaire à l'exercice de sa puissance spirituelle, et l'Eglise a progressé moins rapidement qu'elle n'eût fait dans des circonstances toutes différentes. Il n'est donc pas difficile de comprendre pourquoi il est plus indispensable que le Pape soit roi que tout autre évêque; et, si M. de l'Avant nous disent avec leur candeur ordinaire qu'ils ne le comprennent pas, n'hésitions pas, soit à donner de leur franchise, soit à les croire des aveugles-nés. Nous continuerons dans une prochaine feuille la suite de ces remarques sur "Les principes de l'Avant."

D'après le désir de S. G. Mgr. l'Evêque de Montréal, nous nous empressons de publier l'Encyclique suivante, que tous les fidèles ne manqueront pas de lire avec un religieux intérêt.

ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX.

A NOS VENERABLES FRERES LES PATRIARCHES, LES PRIMATS, LES ARCHIEVÊQUES ET LES EVÊQUES DE TOUT L'UNIVERS CATHOLIQUE.

LE PAPE PIE IX.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

« Dès les premiers jours, où, élevé sans aucun mérite de Notre part, mais par un secret dessein de la divine Providence, sur la Chaire suprême du Prince des apôtres, Nous avons pris en main le gouvernement de l'Eglise. Nous avons été touché d'une souveraine consolation, Vénérables Frères, lorsque Nous avons su de quelle manière merveilleuse sous le Pontificat de Notre Prédécesseur Grégoire XVI, de vénérable mémoire, s'est réveillé dans tout l'univers catholique l'ardent désir de voir enfin décréter par un jugement solennel du Saint Siège, que la très-sainte Mère de Dieu, qui est aussi Notre tendre Mère à tous, l'Immaculée Vierge Marie, a été conçue sans la tache originelle. Ce très-pieux désir est clairement et manifestement attesté et démontré par les demandes incessantes présentées tant à Notre Prédécesseur qu'à Nous-même, et dans lesquelles les plus illustres Prêtres, les plus vénérables Chapitres canonicaux et les Congrégations religieuses, notamment l'Ordre insigné des Frères Prêcheurs, ont sollicité à l'envie qu'il fût permis d'ajouter et prononcer hautement et publiquement dans la Liturgie sacrée et surtout dans la Préface de la Messe de la Conception de la bienheureuse Vierge ce mot: Immaculée. A ces instances, Notre Prédécesseur et Nous-mêmes avons accédé avec le plus grand empressement. Il est arrivé en outre, Vénérables Frères, qu'un grand nombre d'entre Vous n'ont cessé d'adresser à Notre Prédécesseur et à Nous des lettres par lesquelles, exprimant leurs vœux redoublés et leurs vives sollicitations, ils nous pressaient de vouloir définir comme doctrine de l'Eglise catholique que la Conception de la B. Vierge Marie avait été entièrement immaculée et absolument exempte de toute souillure de la tache originelle. Et il n'a pas manqué aussi dans Notre temps d'hommes éminents par le génie, la vertu, la piété et la doctrine, qui dans leurs savants et laborieux écrits ont jeté une lumière si éclatante sur ce sujet et sur cette très-pieuse opinion, que beaucoup de personnes s'étonnent que l'Eglise et le Siège apostolique n'aient pas encore décrété à la très-sainte Vierge, cet honneur que la commune piété des fidèles désire si ardemment lui voir attribuer par un solennel jugement et par l'autorité de cette même Eglise et de ce même Siège. Certes, ces vœux ont été singulièrement agréables et pleins de consolations pour Nous, qui, des Nos plus tendres années, n'avons rien eu de plus cher, rien de plus précieux que d'honorer la Bienheureuse Vierge Marie, d'une vénération particulière, d'une vénération spéciale, et du dévouement le plus intime de Notre cœur, et de faire tout ce qui Nous paraîtrait pouvoir contribuer à sa plus grande gloire et louange, et à l'extension de son culte. Aussi, dès le commencement de Notre Pontificat, avons-Nous tourné avec un extrême empressement Nos soins et Nos pensées les plus sérieuses vers un objet d'une si haute importance, et n'avons-Nous cessé d'élever vers le Dieu très-bon et très-grand d'humbles et ferventes prières afin qu'il daigne éclairer Notre esprit de la lumière de sa grâce céleste, et nous faire connaître la détermination que Nous avions à prendre à ce sujet. Nous Nous confions surtout dans cette espérance, que la bienheureuse Vierge, qui a été élevée par la grandeur de ses mérites au-dessus de tous les chœurs des anges jusqu'au trône de Dieu, qui a brisé, sous le pied de sa vertu, la tête de l'antique serpent, et qui placée entre le Christ et l'Eglise, toute pleine de grâces et de sainteté, a toujours arraché le peuple chrétien aux plus grandes calamités, aux embûches et aux attaques de tous ses ennemis et l'a sauvé de la ruine, chagnera également, Nous priant en pitié avec cette immense tendresse qui est l'effusion habituelle de son cœur maternel, écarter de Nous par son instance et toute-puissante protection auprès de Dieu les tristes et lamentables infortunes, les cruelles angoisses, les peines et les nécessités dont Nous souffrons, détourner les fléaux du courroux divin qui Nous ailigent à cause de Nos péchés, apaiser et dissiper les effroyables tempêtes de maux dont l'Eglise est assaillie de toutes parts, à l'immense douleur de Notre âme, et changer enfin Notre deuil en joie. Car vous savez parfaitement, Vénérables Frères, que le fondement de notre

confiance est en la très-sainte Vierge; puisque c'est en elle que Dieu a placé la plénitude de tout bien, de telle sorte que s'il y a en Nous quelque expérience, s'il y a quelque faveur, s'il y a quelque salut, Nous sachions que c'est d'Elle que nous le recevons... parce que telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous eussions tout par Marie. En conséquence, Nous avons choisi quelques ecclésiastiques distingués par leur piété, et très-versés dans les études théologiques, et en même temps un certain nombre de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, illustres par leur vertu, leur religion, leur sagesse, leur prudence, et par la science des choses divines, et Nous leur avons donné mission d'examiner avec le plus grand soin, sous tous les rapports, ce grave sujet selon leur prudence et leur doctrine, et de Nous soumettre ensuite leur avis avec toute la maturité possible. En cet état de choses, Nous avons cru devoir suivre les traces illustres de Nos Prédécesseurs, et imiter leurs exemples. C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous vous adressons ces lettres par lesquelles Nous excitons vivement votre insigne piété et votre sollicitude épiscopale, et Nous exhortons chacun de vous, selon sa prudence et son jugement, à ordonner et à faire réciter dans son propre Diocèse des prières publiques pour obtenir que le Père miséricordieux des lumières daigne Nous éclairer de la clarté supérieure de son divin esprit, et nous inspirer du souffle d'en-haut, et que dans une affaire d'une si grande importance, Nous puissions prendre la résolution qui doit le plus contribuer tant à la gloire de son saint nom qu'à la louange de la Bienheureuse Vierge et au profit de l'Eglise militante. Nous souhitions vivement que Vous Nous fassiez connaître le plus promptement possible, de quelle dévotion votre Clergé et le Peuple fidèle sont animés envers la Conception de la Vierge Immaculée, et quel est leur désir de voir le Siège apostolique porter un décret sur cette matière. Nous désirons surtout savoir, Vénérables Frères, quels sont à cet égard les vœux et les sentiments de votre éminente sagesse. Et comme Nous avons déjà accordé au Clergé romain l'autorisation de réciter un office canonique particulier de la Conception de la très-sainte Vierge, composé et imprimé tout récemment, à la place de l'office qui se trouve dans le Breviaire ordinaire, Nous Vous accordons aussi par les présentes Lettres, Vénérables Frères, la faculté de permettre, si vous le jugez convenable, à tout le Clergé de votre diocèse, de réciter librement et licitement le même office de la Conception de la très-sainte Vierge, dont le clergé romain fait actuellement usage, sans que vous ayez à demander cette permission à Nous ou à Notre Sacré Collège des Rits. Nous ne doutons nullement, Vénérables Frères, que votre singulière piété envers la très-sainte Vierge Marie ne vous fasse obtenir avec le plus grand soin et le plus vif empressement aux desirs que Nous Vous exprimons, et que vous ne nous hâtiez de Nous transmettre en temps opportun les réponses que Nous vous demandons. En attendant, recevez comme gage de toutes les faveurs célestes, et surtout comme un témoignage de Notre bienveillance envers vous, la bénédiction apostolique que Nous vous donnons du fond de Notre cœur, à vous Vénérables Frères, ainsi qu'à tout le Clergé et tous les Fidèles laïques confiés à votre vigilance. — Donné à Gaète, le deuxième jour de février de l'année 1849, l'an IIIe de notre Pontificat.

CHRONIQUE GENERALE.

Nous avons le plaisir de pouvoir informer nos lecteurs et les M. de l'Avant, que les preneurs que nous nous sommes procurés, nous mettent à même de maintenir nos assertions sur le renvoi que l'on fait de hauts lieux du journal l'Avant. C'est ainsi qu'un abonné marquant de Boucherville n'avait pas même attendu les articles que l'Avant a publiés contre le Souverain-Pontife, pour retirer tout appui à ce journal; mais qu'il avait déjà prié le monsieur de Montréal, qui était chargé de le lui envoyer, de faire rayer son nom de la liste; des abonnés, à l'occasion d'un discours de M. Papineau que préconisait le susdit journal. Quant à l'Assomption, il y a mieux que tout cela: les copies que l'on y envoie gratis sont mises en sautoir, c'est-à-dire, sous la clef des mauvais livres et si l'on n'a pas réclamé directement contre cette imposition des gazettiers, c'est que l'on veut diminuer d'autant le nombre d'exemplaires d'un mauvais journal, et traiter l'Avant comme l'on traite ces petits tracts que les colporteurs du Witness vont jeter dans nos Campagnes. On les reçoit, puis on les brûle; et personne ne se croit obligé de payer pour une semblable marchandise.

Le Révérend M. Chiniqy a prêché la Tempérance à l'Eglise Notre Dame de cette ville, dimanche et hier soir. Il doit continuer ses prédications ce soir et demain. Nous n'avons que le temps de dire que l'Eglise était aussi pleine que possible; on estime qu'il n'y avait pas moins de 8000 personnes présentes, d'autres disent 10000. Le premier jour, 4070 personnes se sont enrôlées sous l'étendard de la sobriété; hier soir, il n'y en a eu 2464; et ce matin à l'Eglise St. Pierre, il y en a eu 837; faisant un total de 7381 associés. C'est, comme l'on voit, un magnifique succès; mais il reste encore deux jours, et nous sommes certain que vendredi nous aurons à annoncer que 15 à 20000 personnes se sont enrôlées. C'est ce dont on peut mieux s'assurer en allant soi-même aux instructions de l'Apôtre de la tempérance, qui se font à 6 heures du soir.

Les rédacteurs de l'Avant appellent M. le solliciteur général Blake un fanfaron! A part la politesse, nous laissons à nos lecteurs à juger si cette épithète ne conviendrait pas dix mille fois mieux à d'autres qu'un respectable et habile solliciteur général du Haut-Canada.

Nous nous disposions à faire quelques observations au sujet du nouveau bill des fabriques; mais nous sommes informés de bonne source que ce projet ne sera pas discuté durant la présente session du parlement.

Vendredi dernier, trois nouvelles Soeurs de Charité ont fait leur profession religieuse dans l'Eglise de la Providence de cette cité. C'est M. Connolly qui a donné l'excellent sermon de circonstance. Les nouvelles professes sont les Soeurs Emis, Wattier et Gadbois. C'est la cinquième demoiselle irlandaise qui s'attache à cette charitable institution, où il se trouve plus de 40 professes canadiennes.

On dit que le Dr. Robert Nelson, établi à New York depuis plusieurs années et connu très-avantageusement pour ses connaissances en médecine, vient de s'embarquer pour la Californie.

Les massieurs de l'Avant, qui sont toujours à traiter leurs adversaires du titre élégant et poli de menteurs, nous pardonneront bien, nous l'espérons, la liberté que nous prenons d'extraire de leur feuille de samedi dernier la sentence aimable qui suit: "Nous sommes, à l'heure qu'il est, les seuls vrais libéraux." Vous voyez, lecteurs, que si M. de l'Avant ont chez eux bien des qualités rares (!), ils ne manquent pas d'humilité!

L'hon. M. Hincks, à une interpellation, a répondu que le ministère se proposait d'introduire une mesure relativement au département des postes.

Vendredi, il ne s'est rien passé de bien remarquable au parlement. La chambre s'est ajournée à 8 heures, pour aller passer une soirée musicale au château de Monklands.

Hier soir, le bill relatif à l'intérêt de l'argent a subi sa troisième lecture au Conseil Législatif.

Lorsque nous disions, il y a quelque temps, que le manifeste de la réforme et du progrès de Québec demandait une représentation plus en rapport avec la population, nous ne lesions que répéter ce que plusieurs représentants avaient dit en chambre. Le texte même du manifeste demande "une représentation plus nombreuse et plus en rapport avec la population des diverses parties du pays." Cela veut-il dire la représentation basée sur la population totale du Haut et du Bas-Canada? Jamais. Ceux qui l'entendent ainsi forcent le sens des mots et dénaturent les choses. Quant à nous, nous eussions cité le texte même du manifeste si nous l'eussions eu sous la main; mais nous pensions que quelques uns de ceux qui demandaient en chambre la représentation basée sur la population totale des deux provinces, citaient textuellement. Dans tous les cas, le texte même ne fait que demander une représentation plus nombreuse et mieux répartie; mais il ne dit pas que le Haut ou le Bas-Canada doit avoir plus de représentants que sa saur province, quoi qu'en puissent dire M. Papineau et son état-major.

Le 3e volume de l'histoire du Canada vient de paraître et nous est parvenu; nous en remercions bien l'auteur, F. X. Garneau, écrivain. L'ouvrage est à vendre chez M. E. B. Fabre et Cie. Nous en parlerons au long, lorsque nous aurons pu en prendre connaissance.

La livraison de mars de La feuille d'Erable de l'Echo des Campagnes vient de paraître. Elle contient plusieurs morceaux en prose et en vers. Le prix d'abonnement n'est que de cinq centimes par an. S'adresser au bureau de l'Echo à Berthier.

Le Journal d'Education du H. C. pour le mois de mars vient d'être publié et nous est parvenu. Il continue à être fort intéressant et fort utile. Nous ne pouvons mieux faire que de le recommander à tous les amis de l'éducation. Le prix est de cinq centimes par année. S'adresser à J. H. Lawrence, Toronto.

Le Morning Courier du 29 mars, en parlant de la colonisation des townships par les Canadiens-Français dit: "Nous nous apercevons que les habitants anglais peuvent s'arranger eux-mêmes, et cela en allant trouver le premier Canadien-Français qui voudra s'établir dans les townships, et lui disant tranquillement que, s'il tient à sa sûreté personnelle, il fera mieux de décamper." Voilà encore un spécimen de la loyauté et du bon ordre de M. les toriers! Et c'est avec ces gens-là que M. Papineau marche et agit! En vérité, c'est à n'y plus rien comprendre.

Les assemblées dans le Haut-Canada, en faveur du paiement des pertes des assurances de 1837 et 1838, continuent à avoir lieu en dépit des tories.

Le Globe de Toronto dit que c'est vers 9 heures du soir qu'un nombre considérable d'hommes et de garçons s'assembla et parcourut les rues, en portant les effigies de M. Baldwin, Blake et McKenzie. Après avoir brûlé les deux pauvres mannequins, la populace se rendit chez M. McIntosh où demeurent M. W. L. McKenzie et y brûla des quarts de goudron et l'effigie de M. McKenzie l'un de ces bon porta quelqu'un à faire sonner la cloche d'alarme; ce qui n'eût fait qu'augmenter le tumulte. Les émeutiers étaient en trop bon chemin pour s'arrêter-là; ils se mirent à briser les fenêtres et les portes de la maison de M. McIntosh et à faire et tuer les personnes de sa famille. Déjà, ils se rendirent chez le Dr. Ralph qu'ils traitèrent de la même manière que M. McIntosh; et après s'être promené encore pendant deux à trois heures de temps sans éprouver de résistance de la part des autorités, ils se dirigèrent vers la demeure de M. Browne du Globe; il était minuit, ils renouvellèrent le vacarme qu'ils avaient fait durant la nuit, brisèrent quelques chaises et jalousies; puis se retirèrent chez eux. Voilà, les hauts faits de M. les tories de Toronto. On voit que dans le Haut-Canada comme dans la province inférieure, ils sont toujours les mêmes. Le Globe paraît donner à entendre qu'il va être pris par les libéraux quelques mesures pour faire une enquête sur cette affaire. Le maire de Toronto, ainsi que le grand conseil et deux des conseillers de ville ne semblent pas avoir joué en cette occasion un rôle digne de leurs charges. Nous espérons que cette affaire n'en restera pas là, et que les coupables lorsqu'ils seront reconnus de la justice la leçon que méritent de nos amis représentables que ceux que nous venons d'indiquer.

L'Examiner de Toronto ajoute aux détails donnés par le Globe que les émeutiers étaient armés d'armes à feu, qu'ils ont déclaré plusieurs fois, et que M. McIntosh a été souvent menacé d'être mis à mort. M. Prince, fils de l'honorable commissaire des terres, a failli succomber aux coups de ces forcenés, qui ne voulaient rien moins que lui ôter la vie.

Nous nous voyons forcé de remettre à vendredi les affaires de routine, afin de pouvoir donner de suite les intéressantes nouvelles d'Europe, telles que nous les fournissons nos journaux que nous n'avons reçus qu'hier. La même raison nous fait différer la publication de plusieurs autres articles.

DE TOUT UN PEU.

JUGES DE PAIX.—Timothée Quénel, Basile Laroque, L. G. Hall, L. H. Ferland, Léopold Desrosiers, Louis Voligny (sénior), Jacques Lanier, Noël Menard, Charles Pélouin, F. R. Morrier, Amable Pilonneau et J. A. Charlebois, sont nommés Juges de Paix pour le district de Montréal.

DONS PROVINCIAUX.—Le 30 mars, il avait été émis pour \$277935 de bons provinciaux, il en était resté pour \$148335; il y en avait encore en circulation pour \$129650.

ARPEUTEUR.—Alfred Driscoll, écrivain, vient d'être nommé arpeuteur pour le Bas-Canada.

MÉDECIN.—La Gazette Officielle de samedi contient la nomination, comme médecin, de W. O. Dunn, écrivain.

INCENDIE.—Le 20 mars, le feu a consumé à Terrebonne une partie de la maison de M. Panneton; on a fait à cette occasion dans le village une collecte qui a rapporté le somme de \$30; cette somme a été remise à M. Panneton.

OXFORD.—Le comté d'Oxford vient de passer un vote de confiance dans le ministère; il approuve l'indemnité.

INCENDIE.—Le 17 mars, l'Hôpital des Emigrés à London, H. C., est devenu la proie des flammes; on pense que c'est là l'acte d'un incendiaire. La bâtisse était assurée.

AMBASSADEUR.—Il paraît qu'il est question de remplacer M. Bancroft, ambassadeur américain à Londres, par l'hon. R. C. Winthrop.

WASHINGTON.—Le sénat s'est ajourné vendredi, ainsi qu'il l'avait annoncé, et les échos du Capitole sont replongés dans le silence, probablement jusqu'au mois de décembre prochain; car il paraît certain que l'on n'aura pas recours à une session extraordinaire. D'ici là, le nouveau cabinet aura tout le loisir de préparer les actes qui doivent, pour ainsi dire, mettre ses doctrines en action, et de déterminer dans tous ses détails la ligne politique à suivre dans les nombreuses questions que verra débattre le prochain congrès.

DEUL.—Le président des Etats-Unis (Taylor) et son cabinet ont décidé que tout officier de l'armée ou de la marine et toute personne attaché au gouvernement civil, seront déplacés s'ils se mêlent dans des duels. Le gén. Taylor a dit à cette occasion que durant 40 ans il avait servi dans l'armée sans prendre part à des duels, et qu'en pelisson qui insulte un gentleman ne vaut pas la peine nécessaire pour le tuer, quand même il n'y aurait pas de crime à en agir ainsi.

CALIFORNIE.—Les derniers journaux de New-York nous apprennent qu'il y était arrivé quelques \$200000 venant de la Californie.

NAVIGATION.—Le 10 mars, la chambre des communes était occupée à discuter la modification des lois de navigation.

CHOLÉRA.—Dans la Grande-Bretagne, il y a eu en tout 11000 cas de choléra, dont 6000 ont été funestes. Aux dernières dates, cette terrible maladie avait beaucoup diminué. C'est ce que nous apprennent nos derniers journaux.

INDE.—La guerre du Punjab coûte \$5000 par jour à la compagnie des Indes Orientales.

FRANCE.—Bien que Paris ait été assez tranquille le 24 février, il y a eu des troubles dans un grand nombre d'autres endroits de la France. Néanmoins les autorités ont parait réprimé l'émeute et ont mis les factieux à l'ordre. Restent maintenant les élections pour l'assemblée législative; ça pourrait bien être l'occasion de quelques autres troubles.

LACORDAIRE.—Au commencement du mois de mars, M. B. P. Lacordaire prêchait ses conférences à Notre-Dame de Paris.

SOVERAIN.—Le grand Duc de Toscane s'est réfugié auprès de Pie IX, à Gaète, avec le corps diplomatique.

UNE NOMINATION.—L'Empereur d'Autriche vient de nommer le Roi des Belges chevalier-grand-croix de l'ordre de St. Etienne. Sous Metternich, aucun souverain, élevé par une révolution, ne pouvait obtenir une semblable distinction.

ARMÉE DE L'INDE.—L'armée anglaise dans l'Inde, avant ses dernières pertes, était composée de 25839 hommes.

NAISSANCES.

A Verchères, le 25, la dame M. Adolphe Cadieux marchand, a mis au monde un fils.
A Sorel, le 31, la Dame du Capt. St. Louis, fils, a mis au monde un fils.
A Québec le 23, la dame de C. Tétu, écrivain, a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

Le 29, Dame Ellen Garth, épouse de M. P. Cooper, âgée de 34 ans.
A Rigaud, mardi, le 27 mars, à l'âge de 73 ans, Dame Marie-Marguerite Racicot, veuve de feu J. Bie. Fournier, écrivain.
A l'ancienne Lorrette, le 23, à 82 ans, Dame Angélique Moisson, épouse de feu Ignace Plamondon cultivateur du même lieu.
A Québec, le 29 mars, Mr. Jacques Frenette, à l'âge de 74 ans.

DEUXIEME EDITION.

COUR TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formulés de lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des inflexions des lettres qualificatives; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'égide de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'imprimé à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron, rue St. Vincent, No. 21. Montréal, le 27 mars 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le pentagone qui que— Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS, Cour des Rues Dorchester et St. Elisabeth.

DAMIS PAUL, ORGANISATEUR

THÉÂTRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons de Musique.